

Image not found or type unknown



Peut on prétendre au prêt à taux zero pour des travaux énergie ?

Par **paukiki**, le **17/06/2019** à **08:32**

Bonjour,

Mon mari a fait une liquidation judiciaire en juin 2017, entreprise en individuel, à ce jour la clôture n'est pas faite et prolongée de 2 ans, suite à des créances non recouvrées. Nous avons des travaux d'énergie à faire dans la maison, nous avons droit au dossier Anah avec le prêt au taux zéro. Nous sommes aujourd'hui à la retraite avec un revenu mensuel de 3090. €

Suite à cette liquidation, avons nous droit à ce prêt à taux zéro ?

Merci par avance

cordialement

paukiki